ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Essonne

PS JEUNES

Donner aux jeunes les moyens de réaliser leurs projets

Depuis 2017 la Caf de l'Essonne déploie une politique jeunesse volontariste pour encourager et soutenir les projets visant à accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie. Cette volonté se manifeste par la coordination et l'animation de projets visant à articuler les interventions conduites à l'attention des jeunes (Schéma départemental d'accompagnement des familles, réseaux d'acteurs jeunesse) et par le portage d'actions innovantes (Boussole des jeunes, Promeneurs du net) qui viennent s'ajouter aux actions traditionnelles de la branche famille (soutien des Club ados et foyers jeunes travailleurs, aide Bafa, appels à projet jeunes...)
La prestation de service jeunes constitue à compter de 2020 un levier supplémentaire à disposition de la Caf pour accompagner les acteurs dans la mise en place d'une offre nouvelle à l'attention des jeunes.

La Caf de l'Essonne propose une nouvelle aide au fonctionnement destinée aux acteurs de la jeunesse : la Ps Jeunes

Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans en finançant des postes d'animateurs qualifiés. Il vise à accompagner la professionnalisation de l'accompagnement destiné aux adolescents et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes.

Il constitue à ce titre un levier de mise en œuvre de la politique jeunesse de la Caf :

- Encourager les initiatives des adolescents en accompagnant leurs projets et en renforçant une présence éducative à leurs côtés, tant dans les structures qui les accueillent que sur Internet et les réseaux sociaux ;
- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes en encourageant leur engagement citoyen et en facilitant leur processus de décohabitation.

JEUNESSE

Qu'est-ce que la Ps Jeunes ?

La Ps Jeunes est une prestation de service à la fonction prenant en compte 50 % des dépenses relatives à un poste d'animateur qualifié (niveau IV minimum), dans la limite d'un prix plafond de 40 000 euros par Etp, soit un montant maximum de 20 000 euros par Etp.

Ce financement est conditionné à la mise en œuvre et au développement de projets innovants, adaptés aux attentes des adolescents et agréés par les conseils d'administration des Caf.

Les objectifs opérationnels de la Ps jeunes sont les suivants :

- faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative (accompagnement de projets, participation à la vie des structures, développement d'espaces d'échanges entre jeunes et professionnels...) ;
- développer les partenariats locaux autour de la jeunesse avec d'autres acteurs éducatifs (établissements scolaires, missions locales, foyers de jeunes travailleurs...) et formaliser ces partenariats au sein des conventions territoriales globales (Ctg) et des schémas départementaux de services aux familles (Sdsf) ;
- consolider la fonction éducative (qualification du personnel dédié, stabilisation des équipes d'animation et pérennisation des postes, évolution des pratiques d'animation...) ;
- mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions « hors les murs » (structures itinérantes, actions en pied d'immeubles, intervention dans les établissements scolaire) et une présence éducative en ligne (ex/Promeneurs du Net...).

Qui peut bénéficier de la Ps Jeunes ?

L'ensemble des équipements et services s'adressant aux jeunes âgés en priorité de 12 à 17 ans, et jusqu'à 25 ans peuvent prétendre à la Ps Jeunes. Cela concerne par exemple les secteurs jeunes des centres sociaux ou des maisons des jeunes et de la culture, les accueils de jeunes, les services jeunesse des collectivités, mais également les tiers-lieux, Fablabs et autres structures proposant une offre d'accompagnement en direction des adolescents.

Dans tous les cas, les structures doivent répondre aux critères du cahier des charges de la Ps jeunes :

- s'adresser en priorité aux jeunes âgés de 12 à 17 ans ;
- s'appuyer sur la présence d'un ou plusieurs animateurs qualifiés (niveau IV minimum des métiers de l'animation et du travail social) ;
- mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes ;
- mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existants localement pour les jeunes ;
- associer les familles.

Quelles sont les démarches à suivre ?

Vous devez prendre contact avec votre interlocuteur Caf qui vous accompagnera tout au long de votre projet. Un préprojet vous sera dans un premier temps demandé. Il permettra de vérifier l'adéquation entre votre projet et les priorités de la Caf. Dans un deuxième temps vous serez invité à formaliser votre projet en vue de sa présentation en commission d'action sociale pour que vous soit délivré l'agrément qui permet le bénéfice de la Prestation de service jeunes.

Territoire	Chargé de conseil et développement	Téléphone	Adresse mail
GRAND PARIS SUD EST	Alizée FRONT Marie-Louise BALUENGISA	01 60 91 40 65	espace-accueil-corbeil.cafevry@caf.cnafmail.fr
GRAND PARIS SUD OUEST	Chloé RIVIERE	01 60 91 89 38	antenne-grigny.cafevry@caf.cnafmail.fr
CŒUR ESSONNE PAYS DE LIMOURS	Lorie THIBAULT Nassima SECK	01 69 26 85 47	cœur-essonne-pays-de-limours.cafevry@caf.cnafmail.fr
PARIS SACLAY T12	Sandrine ROQUECAVE Salima TOUATI Cécile PITON Dalila CHIALI	01 60 91 75 06	nord-ouest-paris-saclay-t12.cafevry@caf.cnafmail.fr
VAL D'YERRES VAL DE SEINE	Emilie PAUL Doris OUBLIE	01 80 37 81 00	antenne-epinaysoussenart.cafevry@caf.cnafmail.fr
GRAND SUD	Vanessa VANCOUR Valérie LELU-DARPEIX	01 60 91 34 61	antenne-etampes.cafevry@caf.cnafmail.fr